



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

| | |
|--|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 13 |
| VOTANTS | 18 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 19 mars 2024 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| 29 MARS 2024 | |
| Codification : 7.1 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 28 MARS 2024 et publication du 28 MARS 2024 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |



L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE (arrivée à 21h00), Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

Absents avec pouvoir :

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

Absent sans pouvoir :

Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard PLACE

OBJET : 2024-013 : Vote du Budget Primitif 2024 – budget général M 57

Suite aux différents échanges en Commission des Finances et lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif proposé pour 2024 :

- La section de fonctionnement est examinée par chapitre et elle s'équilibre à 2 389 125,21 €.
- La section d'investissement est examinée par opération et elle s'équilibre à 1 412 203,95 €.

Soit un **budget total de 3 801 329,16 €.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 28/03/2024

Conformément aux articles L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Primitif tel que proposé pour 2024, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

A PERREUX, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance
Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024
Publication : 28/03/2024